ART. PREMIER N° 1471

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 1471

présenté par M. Hanotin

ARTICLE PREMIER

(RAPPORT ANNEXÉ)

À l'alinéa 76, après le mot :

« lisible, »,

insérer les mots :

« dans un véritable climat de confiance, sans piège, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser les raisons pour lesquelles les pratiques de notation doivent évoluer et introduit la notion de confiance.